

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2021

27 octobre 2006

SOMMAIRE

A.A. Abacus A.G. S.A.	97006	Leaf Holding S.A., Luxembourg	97008
ACP II 2 S.C.A., Luxembourg.	97007	Loke S.A., Luxembourg.	96963
Alian S.A., Luxembourg	96969	Lovanium S.A., Luxembourg.	96962
Alidis Holding S.A., Luxembourg.	96962	Melior Sicav, Luxembourg.	96984
Anarca International S.A., Luxembourg	96990	MPM Luxembourg 2(c), S.à r.l., Luxembourg ...	97000
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	96972	Ostiense Developments S.C.A., Luxembourg ...	97007
Aube Investment S.A., Luxembourg	96999	Palb, S.à r.l., Moersdorf	97002
Bejaksa Holding S.A., Luxembourg	96970	Pan European Distribution S.A.H., Luxembourg .	97006
Boutique Helena, S.à r.l., Pétange	96975	Panabel S.A., Bertrange.	97004
Carron Holdings S.A., Luxembourg.	96974	Panabel S.A., Bertrange.	97005
Cenatel Invest, S.à r.l., Wiltz	96964	Plemont Industries Holding, S.à r.l., Luxembourg	96998
Confelux S.A.	97007	Porta Volta Developments S.C.A., Luxembourg .	97008
Consolidated Equipments S.A., Luxembourg	96978	Prodigo S.A., Strassen	96966
Copac S.A., Kehlen	96998	ProLogis UK LXI, S.à r.l., Luxembourg	96984
D.C.H.I. Holdings S.A., Luxembourg	96971	ProLogis UK LXIV, S.à r.l., Luxembourg	96985
D.C.H.I. Holdings S.A., Luxembourg	96971	ProLogis UK LXXI, S.à r.l., Luxembourg	96985
D.C.H.I. Holdings S.A., Luxembourg	96971	ProLogis UK LXXX, S.à r.l., Luxembourg	96991
Diffusion Euro Loisirs S.A., Remich	96974	ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Luxembourg	96997
E.G.G., S.à r.l., Electricité Générale Gruen, Kockelscheuer	97005	ProLogis UK XV, S.à r.l., Luxembourg.	96984
E.G.G., S.à r.l., Electricité Générale Gruen, Kockelscheuer	97006	RM Properties S.C.A., Luxembourg	97008
E.R.I., l'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Windhof.	96964	Rolub S.A., Strassen	96999
Engcap Lux Fr 2, S.à r.l., Luxembourg.	96998	S-ANT S.A., Echternach	96992
Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer, Luxembourg.	96967	S.I.P.E.F. 1, S.à r.l., Luxembourg.	96976
GFI Benelux, Windhof.	96984	Savam Lux S.A., Bettembourg	96970
Glacier Re Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	96985	Savam Lux S.A., Bettembourg	96970
Glacier Re Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	96990	Siemens Business Services S.A., Luxembourg- Hamm	96973
HVB Structured Invest S.A., Luxembourg-Kirch- berg.	96972	Siemens Business Services S.A., Luxembourg- Hamm	96973
Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	96975	Solalux S.A., Heinerscheid.	96966
Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	97005	Soll Investments, S.à r.l., Luxembourg.	96999
Juwe Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	97005	T & MC S.A., Luxembourg	96999
K.I.Z. Luxembourg S.A.H., Luxembourg	96972	T.G.L. S.A., Diekirch	96962
King Holding II, S.à r.l., Luxembourg.	96976	Techni-One, S.à r.l., Ettelbruck.	96963
King Holding II, S.à r.l., Luxembourg.	96978	Tractel Group Management, S.à r.l., Luxem- bourg	96965
KoSa Investments (Lux), S.à r.l., Luxembourg ...	96964	Vestris S.A., Luxembourg	97000
Lambda, S.à r.l., Luxembourg.	96971	Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Bourscheid. .	96965
Leaf Holding S.A., Luxembourg	97001	Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Bourscheid. .	96965
		Xpermet, S.à r.l., Luxembourg	96998

96962

ALIDIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 81.093.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signatures

(095310.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

T.G.L. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 93.492.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2002 que:

1 - Madame Colette Toussaint, demeurant à B-4960 Malmédy, 35, rue Haute Vaulx,
Monsieur Paul-Heinz Müller, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle,
ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

2 - Monsieur Guy Muller, maître en sciences économiques, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 avril 2002.

Pour la société

COFINOR S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2006, réf. DSO-BU00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(994266.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2006.

LOVANIUM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.651.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 19 juin 2006, que:

- M. Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- M^e René Faltz (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme commissaire aux comptes sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095163.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96963

TECHNI-ONE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 16D, rue Dr. Herr.
R. C. Luxembourg B 112.160.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Victor Azria, ingénieur d'affaires, demeurant à F-91760 Itteville, 16, rue Saint Vrain;
 2. Monsieur Dominique Grenier, chargé d'affaires, demeurant à F-45200 Montargis 2, rue Malâtre;
- les prénommés associés de la société à responsabilité limitée TECHNI-ONE, avec siège social à L-9080 Ettelbruck, 16D, rue Dr. Herr,
constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2005, enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2005, Volume 616, folio 85, case 6, en voie de publication,
immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.160,
lesquels comparants, représentant 100% du capital social de la susdite société, ont requis le notaire d'acter:
- que ladite société a cessé toute activité commerciale avec effet au 10 août 2006;
 - que les comparants décident de la dissoudre avec effet d'aujourd'hui;
 - que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de Monsieur Dominique Grenier.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Azria, D. Grenier, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2006, vol. 618, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 août 2006.

Pour copie conforme

P. Probst

Le notaire

(992476.3/4917/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

LOKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.303.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 14 juillet 2006, que:

- M. Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme administrateur et administrateur-délégué de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
- M^e René Faltz (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
- M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.
- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme commissaire aux comptes sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095164.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

CENATEL INVEST, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.845.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Comparaît devant nous l'associé unique de la société à responsabilité limitée CENATEL INVEST, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 2006, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, à savoir:

Monsieur Philippe Luc Bocquet, né à Belleville sur Saône (France), le 11 novembre 1957, demeurant à F-58 210 Champlemy, rue de la Poste,

ici représenté par Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privée dressée à Capellen, antérieurement aux présentes, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur, par le notaire et le comparant, est restée annexée à l'acte de constitution portant le numéro de répertoire 272 du 14 juin 2006 du Notaire Anja Holtz, soussignée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de d'acter:

- qu'il est propriétaire de 2.492 actions sur 2.500 actions composant le capital social de la Société Anonyme Simplifiée CENATEL, dont le siège social est à F-69 760 Limonest, 1, rue des Vergers, Parc d'Affaires Silic 5, tel qu'il en a été justifié au notaire Holtz, soussignée;

- qu'il compose l'entièreté du capital de la société à responsabilité limitée CENATEL INVEST, par l'apport des dites 2.492 actions;

- qu'en conséquence il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CENATEL INVEST.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 août 2006, vol. 320, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 août 2006.

A. Holtz.

(994153.5/2724/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2006.

E.R.I., L'EUROPEENNE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 14 août 2006, réf. DSO-BT00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 5 septembre 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(095590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.586.775,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

ATOZ

Signature

(095264.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bourscheid, 1, Schlasswee.

R. C. Luxembourg B 98.060.

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006 a nommé:

- Madame Annie Nickels-Theis, femme au foyer, née le 1^{er} avril 1972 à Luxembourg, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 2, op dem Gaart, Administrateur, en remplacement de Monsieur Nico Jaas, dont elle terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007;

- Monsieur Georges Wickler, gérant de société, né le 16 mai 1962 à Diekirch, demeurant à L-9289 Diekirch, 17, rue Fr. J. Vannérus, Administrateur, en remplacement de Monsieur Mathias Wickler, dont il terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(993061.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.**WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bourscheid, 1, Schlasswee.

R. C. Luxembourg B 98.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Signature

(993048.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2006.**TRACTEL GROUP MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Moulin.

R. C. Luxembourg B 23.560.

Changement de dénomination sociale, forme juridique et siège social d'un associé

En date du 25 juin 1993, l'associé de la Société, TRACTEL S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois françaises, immatriculée auprès du registre du commerce de Paris sous le numéro 552025603, détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales dans la Société, a transféré son siège social vers l'adresse suivante:

29, rue du Progrès,
93100 Montreuil Sous Bois,
France.

En date du 18 février 2002, l'associé de la Société, TRACTEL S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois françaises, immatriculée auprès du registre du commerce de Paris sous le numéro 552025603, détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales dans la Société, a transféré sa forme juridique et dénomination sociale de la manière suivante:

TRACTEL INTERNATIONAL SAS.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 5 juillet 2006

En date du 5 juillet 2006, les associés de la Société ont décidé de nommer Madame Simone Retter, maître en droit, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant additionnel de la Société, de sorte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Denis Pradon;
- Madame Simone Retter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

TRACTEL GROUP MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095199.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96966

SOLALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R. C. Luxembourg B 94.092.

Assemblée générale extraordinaire du 28 août 2006

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme SOLALUX S.A. de L-9753 Heinerscheid.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert Lamby, Entrepreneur, demeurant à B-4960, Ligneuville, route de Montenau, 19 (Belgique).

Le Président désigne comme Secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Josée Lamby-Hames, Attachée de Direction, demeurant à B-4960 Ligneuville, route de Montenau, 19 (Belgique).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement d'adresse de la Société

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'Objet porté à l'ordre du jour.

Résolution

L'Administration Communale de Heinerscheid a procédé à une nouvelle nomenclature des rues dans la Commune. Il en résulte que l'adresse de SOLALUX S.A. sera la suivante avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2006: 95, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid.

L'Assemblée décide donc de ce changement d'adresse.

Heinerscheid, le 28 août 2006.

Pour avis sincère et conforme
M.-J. Lamby-Hames / G. Lamby

Les actionnaires

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2006, réf. DSO-BU00005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(993548.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2006.

PRODIGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.524.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 23 août 2006

Première résolution

1) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 23 août 2006.

2) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 23 août 2006.

Deuxième résolution

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par Monsieur Jeannot Mousel, demeurant au 266, route d'Esch, L-4451 Belvaux, et ce avec effet au 23 août 2006.

Troisième résolution

Révocation de Monsieur Joseph Serres, né le 27 avril 1946 à Ettelbrück, demeurant au 2, rue de Longwy, L-4750 Pé-tange, en sa qualité de Directeur, et ce avec effet au 23 août 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 23 août 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095154.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg G 25.

Etats financiers au 31 decembre 2005 et Rapport du réviseur d'entreprises

Aux Administrateurs de la
Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer
Luxembourg

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, j'ai contrôlé les états financiers comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le compte analytique et l'annexe ci-joints de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Les états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Ma responsabilité est, sur base de mes travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états.

J'ai effectué mes travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que mes travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. J'estime que mes travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de mon opinion.

A mon avis, les états financiers ci-joints donnent, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

G. Hornick
Réviseur d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en EUR)

<i>Actif</i>	2005	2004
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 5)	783.966,60	788.502,54
 Actif circulant		
Autres valeurs mobilières	4.629.606,21	4.618.804,00
Disponibilités	2.478.281,25	2.181.969,47
	<u>7.107.887,46</u>	<u>6.800.773,47</u>
Comptes de régularisation	3.799,27	3.687,62
	<u>7.895.653,33</u>	<u>7.592.963,63</u>
<i>Passif</i>	2005	2004
Fonds propres (Note 4)		
Apports des Fondateurs	575.112,98	575.112,98
Résultats reportés	6.610.582,28	5.761.297,42
	<u>7.185.695,26</u>	<u>6.336.410,40</u>
 Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit	0,00	170.138,19
Dettes fournisseurs	27.784,05	189.877,61
Dettes fiscales et sociales	25.249,63	16.800,85
Autres dettes	35.258,10	30.451,72
	<u>88.291,78</u>	<u>407.268,37</u>
Excédent de la période	621.666,29	849.284,86
	<u>7.895.653,33</u>	<u>7.592.963,63</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clôturé au 31 décembre 2005

(exprimé en EUR)

<i>Dépenses</i>	2005	2004
Actions de soutiens financiers	90.536,73	380.715,95
Achats et charges externes (Note 6)	414.733,62	455.341,02
Frais de personnel		
Salaires et Traitements	402.483,78	341.401,55

Charges sociales	50.363,22	38.634,21
	<u>452.847,00</u>	<u>380.035,76</u>
Dotations aux amortissements	24.885,44	32.750,10
Autres charges d'exploitation	4.476,20	2.747,31
Charges financières	0,00	95.024,98
Excédent de l'exercice	621.666,29	849.284,86
	<u>1.609.145,28</u>	<u>2.195.899,98</u>
<i>Recettes</i>	2005	2004
Dons reçus		
Dons	702.809,50	722.136,56
Dons décès	559.752,30	598.539,07
Dons fêtes	27.956,89	20.658,00
Legs et donations	21.775,83	422.780,12
	<u>1.312.294,52</u>	<u>1.764.113,75</u>
Autres revenus		
Autres revenus	3.949,80	0,00
Formation	1.822,56	1.926,56
	<u>5.772,36</u>	<u>1.926,56</u>
Subventions (Note 7 & 8)		
Subvention Communauté Européenne	16.327,53	12.195,77
Subventions de l'Etat	133.064,20	202.336,61
Autres subventions	6.750,00	0,00
	<u>156.141,73</u>	<u>214.532,38</u>
Produits financiers	55.710,51	215.327,29
Produits exceptionnels (Note 9)	79.226,16	0,00
	<u>1.609.145,28</u>	<u>2.195.899,98</u>

ANNEXE - 31 décembre 2005

Note 1 - Généralités

La Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer (la «Fondation») a été constituée le 30 novembre 1994 et a pour objet l'information sur la prévention et la lutte contre le cancer ainsi que l'encouragement par tous moyens de toutes initiatives, recherches scientifiques ou campagne d'information s'inscrivant dans un sens large dans la lutte contre le cancer.

Note 2 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés en application des principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Note 3 - Résumé des principales politiques comptables

Les principales politiques comptables adoptées par la Fondation sont les suivantes:

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de deux ans.

Les immeubles faisant l'objet de legs ne sont pas inclus dans les états financiers jusqu'à la date de leur réalisation.

Note 4 - Fonds propres

Les membres fondateurs, la Croix-Rouge Luxembourgeoise et l'Association Luxembourgeoise contre le Cancer ont fait un chacun apport respectif de EUR 287.556,49, établissant le total des apports des fondateurs à EUR 575.112,98.

Note 5 - Immobilisations corporelles

	Immeuble	Mobilier de bureau	Matériel de bureau	Autres installations	Total
Prix d'acquisition					
Au début de l'exercice	837.163,87	43.262,21	55.365,88	4.786,00	940.577,96
Investissements	-	2.811,75	17.537,75	-	20.349,50
Sorties	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	<u>837.163,87</u>	<u>46.073,96</u>	<u>72.903,63</u>	<u>4.786,00</u>	<u>960.927,46</u>
Correction de valeur					
Au début de l'exercice	77.241,24	17.553,90	55.365,88	1.914,40	152.075,42
Dotations	16.743,28	4.384,80	2.800,16	957,20	24.885,44
Reprises	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	<u>93.984,52</u>	<u>21.938,70</u>	<u>58.166,04</u>	<u>2.871,60</u>	<u>176.960,86</u>
Valeur comptable nette au 31.12.2005 .	743.179,35	24.135,26	14.737,59	1.914,40	783.966,60

Valeur comptable nette au 31.12.2004 .	759.922,63	25.708,31	0,00	2.871,60	788.502,54
--	------------	-----------	------	----------	------------

Note 6 - Achats et charges externes

Le poste Achats et charges externes comprend essentiellement les coûts liés aux brochures diffusées par la Fondation.

Note 7- Subventions de l'Etat

La Fondation a reçu au cours de l'exercice écoulé les subventions suivantes de l'Etat:

Département psychosocial	132.797,00
Département information	267,20
	133.064,20

Note 8 - Subvention de l'Union européenne

IFT Nord - Mission Nichtrauchen	16.327,53
	16.327,53

Note 9 - Produits exceptionnels

Le montant de EUR 79.226,16 comprend un solde fournisseurs divers (EUR 79.070,52) ouvert depuis 2003 et devenu sans objet.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09136. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

PROPOSITION DE BUDGET 2006

Dépenses

Information grand public, événement et promotion de la santé (Département d'information) . . .	710.000 EUR
Aide aux patients (Département psycho-social)	400.000 EUR
Recherche	250.000 EUR
Total	1.360.000 EUR

Recettes

Dons et legs	1.100.000 EUR
Subvention Union Européenne	15.000 EUR
Subvention gouvernementale.	145.000 EUR
Produits financiers	100.000 EUR
Total	1.360.000 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075730.2//151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ALIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 janvier 2006 que:

- le nombre des administrateurs a été augmenté à quatre,
 - Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf L'assemblée a été nommer nouvel administrateur de la société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011,
 - CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire,
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis a été nommé nouveau commissaire. Le nouveau Commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011,
 - le siège social a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095196.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SAVAM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck N° 1.
R. C. Luxembourg B 63.946.

Réunion du conseil d'administration du 25 avril 2006

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Bernard Dumas aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094887.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SAVAM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck N° 1.
R. C. Luxembourg B 63.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 25 avril 2006 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1.- Réélection du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Bernard Dumas, Administrateur, né le 15 septembre 1947 à Paris (France), demeurant au 9, avenue des Châtaigniers, F-77000 Vaux-le-Pénil;

- NDT S.A., société avec siège social Les Pierrelles, F-26240 Beausemblant (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Romans (France) n° 386 220 123;

- UNITED SAVAM S.A., société avec siège social Rue des Moines, F-02200 Villeneuve Saint Germain (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Soissons (France), n° 716 280 433.

Le mandat des Administrateurs expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

2.- L'Assemblée accepte la démission de:

- PricewaterhouseCoopers, société avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 65.477, de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée élit en remplacement:

- ERNST & YOUNG S.A., société avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 47.771.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

2.- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Bernard Dumas, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094887.4//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BEJAKSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.639.

Rectificatif du bilan déposé le 7 mars 2006, L060021349

Le bilan rectifié au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEJAKSA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(095347.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

LAMBDA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1637 Luxemburg, 43, rue Goethe.

H. R. Luxemburg B 110.738.

 —
AUSZUG

Es erhellt aus zwei Gesellschafterbeschlüssen aufgenommen durch Dr. jur. Gerd H. Langhein Notar in Hamburg (Urkundenrollen N° 826 und N° 827) vom 19. Juni 2006, dass

Frau Ewelina Zochowski, wohnhaft in 2, Zollvereinstrasse, D-20539 Hamburg, wird als Teilhaber gestrichen und alle 100 Anteile, welche sie an der Gesellschaft gehalten hat, werden wie folgt aufgeteilt:

- Frau Alexandra Strommer de Farias, wohnhaft in Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, Br 04662-000 Sao Paulo,

33 Anteile;

- Herr Arthur Strommer de Farias, wohnhaft in Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, Br 04662-000 Sao Paulo,

33 Anteile;

- Herr Arthur Zwoelfer de Farias, wohnhaft in Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, Br 04662-000 Sao Paulo,

34 Anteile;

- Frau Ewelina Zochowski, wohnhaft in 2, Zollvereinstrasse, D-20539 Hamburg, wird als Geschäftsführer abberufen. Ihr wird Entlastung erteilt;

- Herr Walter Egon Ay, wohnhaft in Rua das Aroeiras, 290 CEP 09090-000 Santo Andre, S.P. Brasilien, wird für eine unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer ernannt.

Luxemburg, den 4. September 2006.

Für Auszug

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00423 et réf. LSO-BU00425.

(094905.5/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

D.C.H.I. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.272.

—
 Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 août 2006.

Signature.

(095267.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

D.C.H.I. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.272.

—
 Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 août 2006.

Signature.

(095269.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

D.C.H.I. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.272.

—
 Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 août 2006.

Signature.

(095268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HVB STRUCTURED INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxembourg B 112.174.

Berichtigung des Protokolls der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Juli 2006

Es hat sich herausgestellt, dass ein materieller Fehler bezüglich des Berufes des Stimmzählers unterlaufen ist bei der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft HVB STRUCTURED INVEST S.A., mit Sitz in Luxemburg, H. R. Luxembourg B 112.174, welche am 17. Juli 2006 stattfand, und zwar dahingehend, dass der Beruf der Frau Chantal Jung-Baum nicht, wie in vorerwähntem Protokoll, Mitarbeiterin der HVB STRUCTURED INVEST S.A. ist, sondern Mitarbeiterin der HVB LUXEMBOURG.

Somit lautet nunmehr der Beruf des Stimmzählers vorerwähnter Generalversammlung, Frau Chantal Jung-Baum, vom 17. Juli 2006, «Mitarbeiterin der HVB LUXEMBOURG».

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, den 21. August 2006.

P. Bettingen
Notar

(095041.2/202/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé le 7 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 322 en date du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(095248.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Extraits de l'Assemblée Générale de l'Associé de la Société tenue à Luxembourg, le 4 septembre 2006 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée a renouvelé les mandats respectifs de chaque membre du conseil de gérance, c'est-à-dire de:

Richard G. Minor,
Stephen M. Swad,
Karen A. Thomson,
Michael Christodoulou,
Randall J. Boe,
Mark J. Muehl,
Thomas R. Colan,

et du commissaire aux comptes de la Société, ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. B 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095395.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SIEMENS BUSINESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège sociale de la société mère: B-1070 Anderlecht, 30 Square Marie Curie.
Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 5 juillet 2006, que:

(1) le conseil d'administration a pris acte de la démission en tant qu'administrateur, de Monsieur Jürgen Frischmuth, de nationalité allemande, ayant son domicile à D-85716 Unterschleissheim (Allemagne), Valerystrasse, 12C, et ceci à partir du 30 juin 2006;

(2) le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Ulrich Penzkofer, de nationalité allemande, né le 10 mai 1959 à Inzell (Allemagne), domicilié à München (Allemagne), Jakob-Klar-Strasse 8,

et ceci à partir du 5 juillet 2006;

(3) le conseil d'administration a nommé en qualité de délégué à la gestion journalière:

Monsieur André Bouffieux, de nationalité belge, né le 9 décembre 1961 à Anvers, domicilié à B-3040 Ottenburg (Belgique), Tekkerstraat, 17.

Cette nomination de Monsieur André Bouffieux prend effet à la date du 1^{er} septembre 2006;

(4) le conseil d'administration a rappelé le pouvoir de représentation de la Société, tel que résultant de l'article 5.1 des statuts, et qui est réglé de la manière suivante:

«a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit, en ce compris les procédures ordinaires et en référé devant le Conseil d'Etat): par la signature conjointe soit de deux administrateurs; soit un administrateur et un délégué à la gestion journalière,

b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière.

Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de les subdéléguer.»

(5) le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de mettre fin au mandat de représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, de Monsieur Jacques Barbarini, préqualifié, avec effet au 1^{er} septembre 2006. Ensuite le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur André Bouffieux, préqualifié, en qualité de représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale de SIEMENS S.A. au Grand-Duché de Luxembourg, établie à L-2322 Luxembourg/Hamm, 20, rue des Peupliers, et ce avec effet à partir du 1^{er} septembre 2006;

(6) Le conseil d'administration a décidé qu'en qualité de représentant de la succursale Monsieur André Bouffieux est autorisé à:

(i) signer, exécuter et transmettre tous les documents requis ou nécessaires au déroulement des opérations de la succursale luxembourgeoise,

(ii) ouvrir au nom de la succursale luxembourgeoise tous comptes autorisés, dans les conditions éventuellement adoptées en bonne et due forme par le conseil d'administration de la société,

(iii) accomplir toutes transactions et activités nécessaires à la mise à jour de l'inscription de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg,

(iv) engager les représentants supplémentaires pour la succursale luxembourgeoise, qui pourront engager la succursale luxembourgeoise ainsi qu'enregistrer ces personnes supplémentaires auprès du registre de commerce de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS BUSINESS SERVICES S.A.

C. Geiben

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08191. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095327.4//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SIEMENS BUSINESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social de la société mère: L-1070 Anderlecht, 30, Square Marie Curie.
Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers
R. C. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 juillet 2006, que:

(1) l'assemblée a décidé de nommer définitivement en qualité d'administrateur, Monsieur Ulrich Penzkofer, de nationalité allemande, né le 10 mai 1959 à Inzell (Allemagne), domicilié à München (Allemagne), Jakob-Klar-Strasse 8, et ceci pour une période prenant cours immédiatement après cette assemblée du 10 juillet 2006, pour se terminer immédiatement après l'assemblée générale de 2007. Ce mandat n'est pas rémunéré.

(2) l'assemblée a décidé de nommer administrateur Monsieur Peter Röd, né le 11 février 1960 à Brixen (Allemagne), de nationalité allemande, domicilié à D-82205 Gilching (Allemagne), Steinlacherweg 3,

et ceci pour une période prenant cours immédiatement après cette assemblée du 10 juillet 2006, pour se terminer immédiatement après l'assemblée générale de 2007. Ce mandat n'est pas rémunéré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS BUSINESS SERVICES S.A.

C. Geiben

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095327.6//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CARRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 72.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 15 décembre 2005 au siège social

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée décide de nommer ALEXANDER J DAVIES, S.à r.l., 2, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095294.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

DIFFUSION EURO LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel.

R. C. Luxembourg B 58.697.

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DIFFUSION EURO LOISIRS S.A., avec siège à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'industrie, (R.C. B 58.697) constituée suivant acte notarié du 27 mars 1997, publié au Mémorial C page 17.455/1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Schifflange à Remich.

L'adresse du siège est: L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel (Résidence Belle-Vue).

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Remich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Boden, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2006, vol. 920, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2006.

G. d'Huart.

(095419.3/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BOUTIQUE HELENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 97.014.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Maria-Helena Alves Teixeira, employée, née à Amadora (P), le 24 juin 1969, demeurant à L-4771 Pétange, 11, rue du Parc,

agissant comme unique associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle BOUTIQUE HELENA, S.à r.l., (R.C. B 97.014), avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1352 du 19 décembre 2003.

Laquelle comparante a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société pour cessation de commerce avec effet rétroactif au 31 décembre 2005:

- qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société BOUTIQUE HELENA, S.à r.l., avec effet rétroactif au 31 décembre 2005.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés à L-4771 Pétange, 11, rue du Parc.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M.-H. Alves Teixeira, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2006, vol. 920, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2006.

G. d'Huart.

(095712.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.170.

Il résulte d'un contrat de cession et achat de parts sociales du 11 août 2006 que SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., l'associé unique de la Société, a cédé ses 125 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, à Monsieur Mikhaïl D. Prokhorov, demeurant au 99-2-12 Kibalchicha Street, Moscou, Russie, avec effet au 11 août 2006.

Monsieur Mikhaïl Prokhorov est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095346.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

96976

S.I.P.E.F. 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 25.200,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 31 juillet 2006 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La nomination de M. Giovanni Vittore, de nationalité Italienne, né le 29 mai 1955 à Turin, Italie, ayant son adresse professionnelle au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée.
- La nomination de M. Joseph Topley, de nationalité Anglaise, né le 23 avril 1967 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 11, Bovington Road, Londres, SW6 2AP, Royaume-Uni en tant que Gérant de la société est acceptée.
- La démission de EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance de S.I.P.E.F. 1, S.à r.l. est dorénavant composé comme suit:

- 1) M. Matthijs Bogers;
- 2) M. Joseph Topley;
- 3) M. Giovanni Vittore.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour S.I.P.E.F. 1, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095340.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

KING HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.855.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KING HOLDING I, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, here represented by:

Maître Rina Breininger, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 25 August 2006.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company KING HOLDING II, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies («Registre de Commerce et des Sociétés») under the number B 117.855, incorporated pursuant to a deed of M^e Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated July 14, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

II. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 614,750.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 627,250.-) by the creation and issue of twenty-four thousand five hundred and ninety (24,590) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

These twenty-four thousand five hundred and ninety (24,590) new corporate units have been entirely subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by a contribution in kind of a claim represented by one promissory note in an amount of six hundred fourteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 614,750.-) pursuant to the terms and conditions of the contribution agreement signed between KING HOLDING I, S.à r.l. and KING HOLDING II, S.à r.l. on 25 August 2006 (the «Contribution Agreement»).

It results from a certificate (the «Certificate») signed on 25 August 2006 by Mr Pierre Metzler and Mrs Eva Kalawski, acting in their capacity as managers A respectively B of KING HOLDING II, S.à r.l., that:

«We value the Claim for the purposes of the contribution by the Shareholder to the Company in exchange for 24,590 shares at an aggregate amount of 614,750 EUR as of 25 August 2006, which we certify true and correct and to correspond at least to the total nominal value of the 24,590 shares with a nominal value of 25.- EUR each, to be issued by the Company.»

It results from the Contribution Agreement that:

- a. the Contributor has the legal authority to contribute and transfer the Claim;
- b. the Contributor's right on the Claim is unconditional and not subject to any restriction, dissolution or nullification whatsoever;
- c. the Claim is not encumbered with any attachment, charge, pledge, usufruct or other encumbrances;
- d. the claim is certain and not disputed.»

Such Contribution Agreement and Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at six hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 627,250.-) represented by twenty-five thousand and ninety (25,090) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KING HOLDING I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par:

Maître Rina Breininger, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 25 août 2006.

La procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société KING HOLDING II, S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.855, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 614.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent vingt-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 627.250,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (24.590) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (24.590) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance représentée par une reconnaissance de dette d'un montant de six cent quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 614.750,-) conformément aux termes et conditions d'une convention d'apport signée entre KING HOLDING I, S.à r.l. et KING HOLDING II, S.à r.l. en date du 25 août 2006 (la «Convention d'Apport»).

Il résulte d'un certificat de la gérance (le «Certificat») signé le 25 août 2006 par Monsieur Pierre Metzler et Madame Eva Kalawski, agissant en leur qualité de gérants A respectivement B de KING HOLDING II, S.à r.l., que:

«Nous évaluons la Créance pour les besoins de l'apport par l'Associé à la Société en échange de 24.590 parts sociales à une valeur totale de 614.750,- EUR au 25 août 2006, ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur nominale de 24.590 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, à émettre par la Société.»

Il résulte de la Convention d'Apport que:

- «a. l'Apporteur est légalement autorisé à apporter et à transférer la Créance;
- b. le droit de l'Apporteur sur la Créance est inconditionnel et non soumis à aucune restriction, dissolution ou annulation;
- c. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement, gage, usufruit ou encombrement;
- d. la Créance est certaine et non contestée.»

Ces Convention d'Apport et Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à six cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 627.250,-) représenté par vingt-cinq mille quatre-vingt-onze (25.090) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Breininger, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2006, vol. 920, fol. 47, case 4. – Reçu 6.147,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2006.

B. Moutrier.

(096350.3/272/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

KING HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2006.

B. Moutrier.

(096351.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CONSOLIDATED EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 119.582.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) The Swiss company ECOIL S.A., having its registered office at 12, rue Calvin, CH-1204 Geneva, registered with the Trade Register of Geneva under No. CH-660-2091001-1,

2) The Luxembourg company LINUX HOLDING S.A., having its registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under No. B 92.387,

both represented by Mrs Nicole Reinert, employee, with professional address at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg and Geneva on January 25, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a commercial company under the name of CONSOLIDATED EQUIPMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, the export and import of cotton, cotton products and any kinds of related products as well as the trade in related equipments.

The company is moreover entitled to trade in any other goods and equipments of a more general nature.

The company's object is further the holding of participations, in whatsoever form, as well in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow in whatever form, with or without interest and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, which are directly or indirectly in connection with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euro, divided into one hundred (100) shares of stock having a par value of three hundred and ten (EUR 310.-) euro each.

The authorised capital of the Company is established at three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-), divided into one thousand (1,000) shares each with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-).

The Board of Directors of the Company shall be authorised and charged with carrying out such increase of capital in one or more periodic portions, subject to confirmation of that authorisation by a General Meeting of Shareholders held within a period expiring on the fifth anniversary of publication of the deed dated September 12, 2006 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as regards the portion of capital which, on that date, has not yet been subscribed, and for which on that date there does not exist an undertaking on the part of the Board of Directors with a view to subscription; the Board of Directors shall decide upon the issue of the shares representing that entire or partial increase and accept the relevant subscriptions.

The Board shall likewise be authorised and charged with fixing the conditions of any subscription and shall decide upon the issue of shares representing all or part of that increase by way of conversion of net profit into capital and the periodic allocation of it to the holders of shares which are fully paid up in lieu of dividends.

Following each increase of capital carried out and duly observed by the Board of Directors within the framework of the authorised capital, Article three of the Articles of Association shall be amended so as to correspond to the increase which has occurred: this amendment shall be observed and published by the Board of Directors or by any person appointed by the Board for that purpose.

In relation to that authorisation to increase the share capital and in accordance with Article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company shall be authorised to suspend or to limit the right to preferential subscription enjoyed by existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors and as long as required by law, the remaining Directors and the Auditor or the Auditors, meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the general meeting.

The company is bound either by the sole signature of the Managing Director or by the joint signatures of two Directors, one of which has to be the Managing Director.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of the month of December of the same year, except the first financial year which shall begin today and end on December 31, 2006.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg on the third Wednesday of April at 11.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983 and with the agreement of the statutory Auditor of the company, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on Commercial companies and the law of July 31, 1929 on Holding companies, as amended shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2006.

2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ECOIL S.A., previously named, ninety-nine shares	99
2) LINUX HOLDING S.A., previously named, one share	1
Total: one hundred shares	100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Panah Jahangirov, company director, born on 26 September 1964 in Azerbaijan, residing in A. Iskenderov Sir. 1, appt. No. 26, Baku (Azerbaijan).
 - b) Mr Khagani Bashirov, company director, born on 7 Januar 1961 in Azerbaijan, residing in F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson.
 - c) Mr Sylvain Kirsch, company director, born on 8 April 1956 in Luxembourg, with professional address in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- 3) The following is appointed Auditor:
The company EUROCOMPTE S.A., with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
- 5) Under the provisions set forth in Article 60 of the company law and in Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorised to elect one or more managing-directors, who shall have the power to bind the company by the sole signature of any of them for any action relating to the day-to-day management of the company.
- 6) The company shall have its registered office in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

In fait of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société de droit suisse ECOIL S.A., avec siège social établi à 12, rue Calvin, CH-1204 Genève, inscrite auprès du registre de commerce de Genève sous le N° CH-660-2091001-1,

2) La société de droit luxembourgeois LINUX HOLDING S.A., avec siège social établi à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le N° 92.387.

Les deux comparantes sont ici représentées par Mme Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnelle à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,

en vertu de deux procurations établies à Genève respectivement à Luxembourg en date du 25 janvier 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONSOLIDATED EQUIPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation et l'exportation de coton, de produits de coton, de tous produits connexes ainsi que le commerce d'équipements y relatifs.

En outre, la société pourra faire le commerce de tous produits et équipements en général.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,00) euros divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,00) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille (EUR 310.000,00) euros divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,00) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 12 septembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ECOIL S.A. préqualifiée, quatre-vingt-dix neuf actions.	99
2) La société LINUX HOLDING S.A. préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,00) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (EUR 2.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Panah Jahangirov, dirigeant de sociétés, né le 26 septembre 1964 en Azerbaïdjan, demeurant à A. Iskenderov Sir. 1, appt. N° 26, Baku (Azerbaïdjan).
 - b) Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 janvier 1961 en Azerbaïdjan, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson.
 - c) Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, né le 8 avril 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

6) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(103653.3/230/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

GFI BENELUX, Société Anonyme de droit belge.

Siège de la société mère: B-1300 Wavre.

Siège de la succursale: L-8988 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.179.

En date du 20 mars 2006, le siège de la succursale luxembourgeoise a été transféré du 183, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange au 4, route d'Arlon, L-8988 Windhof.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095368.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ProLogis UK XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.894.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00172, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095376.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ProLogis UK LXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.239.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095380.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

MELIOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.553.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 mai 2006

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la SICAV, ainsi que la représentation de la SICAV en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer M. Massimo Paolo Gentili, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 45, L-1331, en tant qu'administrateur de MELIOR SICAV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

N. Petricic / L. Palumbo

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095665.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ProLogis UK LXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.242.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ProLogis UK LXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.308.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095382.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: CHF 176,837,870.-.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 104.275.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBK MASTER FUND L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited c/o Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 11802; 9/29/99,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 June 2006, in Luxembourg;

HBK OFFSHORE FUND LTD., a Cayman Islands corporation, having its registered office at M&C Corporate Services Limited c/o Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 62566; 11/18/98,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 June 2006, in Luxembourg;

BENFIELD INVESTMENT HOLDINGS LTD., a limited company incorporated in Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, recorded with the Registrar of Companies in Bermuda under the number 36090,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 October 2005, in Luxembourg;

QUANTUM PARTNERS LDC, a Cayman Islands limited duration company, having its registered office at c/o Caledonian Bank and Trust, Caledonian House, Ground Floor, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 47453; 7/8/1993,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 5 July 2006, New-York, United States;

Mr Robert Klaus, residing at Rebbergstr. 7D, 8832 Wollerau, Switzerland, born on 10 September 1964, in Augsburg, Germany,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 July 2006, in Pfäfers, Switzerland;

Mr Glenn Campbell, residing at Heiniweidstr. 14, 8806 Baech, Switzerland, born on 15 August 1966, in Saint John, New Brunswick, Canada,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 July 2006, in Pfärfikon, Switzerland;

Mr Richard Etridge, residing at Culmannstr. 27, 8806 Zurich, Switzerland, born on 8 November 1968, in Chelmsford, United Kingdom,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 July 2006, in Pfärfikon, Switzerland; and

Mr Dirk Turley, residing at Alpenstr. 21, 8803 Rüschlikon, Switzerland, born on 3 July 1964, in Berlin, Germany,

here represented by Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 3 July 2006, in Pfärfikon, Switzerland.

The above-mentioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders of GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 106 dated 4 February 2005 (hereafter the «Company»). The articles of association of the Company were lastly amended by deed of the undersigned notary dated 20 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 441 dated 1 March 2006.

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from one hundred seventy-six million eight hundred thirty-seven thousand eight hundred seventy Swiss Francs (CHF 176,837,870.-) up to two hundred fifty-eight million one hundred seventy thousand eight hundred forty-six Swiss Francs (CHF 258,170,846.-) by conversion of the 1,000 class J shares into new Class A through I shares.

2. Approval and acceptance of the payment of the new Class A through I shares through conversion of the Class J Shares and incorporation of the Class J Premium Account.

3. Cancellation of the Class J Premium Account and subsequent amendment of Articles 28 and 29 of the articles of association.

4. Amendment of article 7 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company from one hundred seventy-six million eight hundred thirty-seven thousand eight hundred seventy Swiss Francs (CHF 176,837,870.-) up to two hundred fifty-eight million one hundred seventy thousand eight hundred forty-six Swiss Francs (CHF 258,170,846.-) by a conversion of the 1,000 class J shares of the Company into twenty-nine thousand one hundred four (29,104) new class A to I shares, all having a par value of two thousand eight hundred ninety-four Swiss Francs (CHF 2,894.-).

All the twenty-nine thousand one hundred four (29,104) new class A to I shares are issued by the Company and allocated as follows:

1. The 499.03 J shares held by HBK MASTER FUND L.P. shall be converted into:

- 5,810 A shares;
- 2,905 B shares;
- 1,453 C shares;
- 1,453 D shares;
- 726 E shares;
- 726 F shares;
- 726 G shares; and
- 726 H shares.

2. The 166.34 J shares held by HBK OFFSHORE FUND LTD. shall be converted into:

- 1,937 A shares;
- 968 B shares;
- 484 C shares;
- 484 D shares;
- 242 E shares;
- 242 F shares;
- 242 G shares; and
- 242 H shares.

3. The 332.68 J shares held by QUANTUM PARTNERS LDC shall be converted into:

- 3,873 A shares;
- 1,937 B shares;
- 968 C shares;
- 968 D shares;
- 484 E shares;
- 484 F shares;
- 484 G shares; and

- 484 H shares.
- 4. The 1.11 J shares held by Robert Klaus shall be converted into:
 - 32 I shares.
- 5. The fractional 0.28 J share held by Glenn Campbell shall be converted into:
 - 8 I shares.
- 6. The fractional 0.28 J share held by Dirk Turley shall be converted into:
 - 8 I shares.
- 7. The fractional 0.28 J share held by Richard Etridge shall be converted into:
 - 8 I shares.

Second resolution

All such twenty-nine thousand one hundred four (29,104) new class A to I shares have been issued through the conversion of the 1,000 Class J Shares as detailed hereabove and by incorporation of part of the Class J share premium of an amount of eighty-one million three hundred thirty-two thousand nine hundred seventy-six Swiss Francs (CHF 81,332,976.-).

Third resolution

The shareholders resolved to transfer the surplus remaining on the Class J Premium Account consisting in an amount of forty-five million one hundred seventy-three thousand eighty-nine Swiss Francs (CHF 45,173,089.-) to the general share premium account of the Company. The Class J Premium Account shall thereafter be cancelled.

As a consequence, Articles 28 and 29 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

«Art. 28. Statutory reserve - Distribution of dividends

Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Liquidation

(a) In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers' and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

(b) The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.»

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, article 7 of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

«Art. 7. Share Capital

The share capital is set at two hundred fifty-eight million one hundred seventy thousand eight hundred forty-six Swiss Francs (CHF 258,170,846.-), represented by eighty-nine thousand two hundred and nine (89,209) shares, all having a par value of two thousand eight hundred ninety-four Swiss Francs (CHF 2,894.-) each, divided into nine (9) Classes of Shares, as follows:

- thirty-five thousand six hundred and twenty (35,620) Class A shares;
- seventeen thousand eight hundred and ten (17,810) Class B shares;
- eight thousand nine hundred and five (8,905) Class C shares;
- eight thousand nine hundred and five (8,905) Class D shares;
- four thousand four hundred and fifty-two (4,452) Class E shares;
- four thousand four hundred and fifty-two (4,452) Class F shares;
- four thousand four hundred and fifty-two (4,452) Class G shares;
- four thousand four hundred and fifty-two (4,452) Class H shares; and
- one hundred and sixty-one (161) Class I shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HBK MASTER FUND L.P., un partnership des Iles Caïmanes, avec siège social à M&C Corporate Services Limited c/o Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Caïmanes Islands sous le numéro 11802; 9/29/99,

ici représentée par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006, à Luxembourg;

HBK OFFSHORE FUND LTD., une société des Iles Caïmanes, avec siège social à M&C Corporate Services Limited c/o Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 62566; 11/18/98,

ici représentée par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006, à Luxembourg;

BENFIELD INVESTMENT HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée constituée aux Bermudes, ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes, immatriculée auprès du Registrar of Companies in Bermuda sous le numéro 36090,

ici représentée par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2005, à Luxembourg;

QUANTUM PARTNERS LDC, une société à durée limitée des Iles Caïmanes, ayant son siège social à c/o Caledonian Bank and Trust, Caledonian House, Ground Floor, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 47453; 7/8/1993,

ici représentée par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2006 à New-York, Etats-Unis;

M. Robert Klaus, résidant à Rebbergstr. 7D, 8832 Wollerau, Suisse, né le 10 septembre 1964, à Augsburg, Allemagne, ici représenté par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2006 à Pfäffikon, Suisse;

M. Glenn Campbell, résidant à Heiniweidstr. 14, 8806 Baech, Suisse, né le 15 août 1966, à Saint-John, New Brunswick, Canada,

ici représenté par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2006 à Pfäffikon, Suisse;

M. Richard Etridge, résidant à Culmannstr. 27, 8806 Zurich, Suisse, né le 8 novembre 1968, à Chelmsford, Royaume-Uni,

ici représenté par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2006 à Pfäffikon, Suisse; et

M. Dirk Turley, résidant à Alpenstr. 21, 8803 Rüslikon, Suisse, né le 3 juillet 1964, à Berlin, Allemagne,

ici représenté par Mme Angélique Badot, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2006 à Pfäffikon, Suisse.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106, en date du 4 février 2005 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, par acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441, en date du 1^{er} mars 2006.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la société de cent soixante-seize millions huit cent trente-sept mille huit cent soixante-dix francs suisses (CHF 176.837.870,-) à deux cent cinquante-huit millions cent soixante-dix mille huit cent quarante-six francs suisses (CHF 258.170.846,-) par la conversion des 1.000 parts sociales Classe J en nouvelles parts sociales Classes A à I.

2. Approbation et acceptation du paiement des nouvelles parts sociales Classes A à I à travers la conversion des parts sociales classe J et l'intégration du compte prime d'émission pour la Classe J.

3. Annulation du compte prime d'émission pour la Classe J et modification subséquente des articles 28 et 29 des statuts.

4. Modification de l'article 7 des statuts.

5. Divers.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent soixante-seize millions huit cent trente-sept mille huit cent soixante-dix francs suisses (CHF 176.837.870,-) à deux cent cinquante-huit millions cent soixante-dix mille huit cent quarante-six francs suisses (CHF 258.170.846,-) par la conversion des 1.000 parts sociales Classe J émises par la Société en vingt-neuf mille cent quatre (29.104) parts sociales de Classes A à I, ayant toutes une valeur nominale de deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs suisses (CHF 2.894,-).

L'ensemble des vingt-neuf mille cent quatre (29.104) parts sociales de Classes A à I sont émises par la Société et réparties comme suit:

1. Les 499,03 parts sociales J détenue par HBK MASTER FUND L.P. seront converties en:
 - 5.810 parts sociales A;
 - 2.905 parts sociales B;
 - 1.453 parts sociales C;
 - 1.453 parts sociales D;
 - 726 parts sociales E;
 - 726 parts sociales F;
 - 726 parts sociales G; et
 - 726 parts sociales H.
2. Les 166,34 parts sociales J détenues par HBK OFFSHORE FUND LTD seront converties en:
 - 1.937 parts sociales A;
 - 968 parts sociales B;
 - 484 parts sociales C;
 - 484 parts sociales D;
 - 242 parts sociales E;
 - 242 parts sociales F;
 - 242 parts sociales G; et
 - 242 parts sociales H.
3. Les 332,68 parts sociales J détenues par QUANTUM PARTNERS LDC seront converties en:
 - 3.873 parts sociales A;
 - 1.937 parts sociales B;
 - 968 parts sociales C;
 - 968 parts sociales D;
 - 484 parts sociales E;
 - 484 parts sociales F;
 - 484 parts sociales G; et
 - 484 parts sociales H.
4. Les 1,11 parts sociales J détenues par Robert Klaus seront converties en:
 - 32 parts sociales I.
5. Les 0,28 parts sociales J détenues par Glenn Campbell seront converties en:
 - 8 parts sociales I.
6. Les 0,28 parts sociales J détenues par Dirk Turley seront converties en:
 - 8 parts sociales I.
7. Les 0,28 parts sociales J détenues par Richard Etridge seront converties en:
 - 8 parts sociales I.

Seconde résolution

Toutes les vingt-neuf mille cent quatre (29.104) parts sociales de Classes A à I ont été émises par la conversion des 1.000 parts sociales de Classe J comme détaillé ci-dessus et par l'intégration d'une partie du compte prime d'émission pour la Classe J d'un montant de quatre-vingt-un millions trois cent trente-deux mille neuf cent soixante-seize francs suisses (CHF 81.332.976,-).

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le surplus restant sur le compte prime d'émission de Classe J consistant en un montant de quarante-cinq millions neuf cent soixante-treize mille quatre-vingt-neuf francs suisses (CHF 45.973.089) sur le compte prime d'émission général de la Société. Le compte prime d'émission pour la Classe J sera par la suite annulé. En conséquence, les articles 28 et 29 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Art. 28. Réserve légale - Distribution de dividendes

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Liquidation

(a) En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

(b) L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en fonction des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 7 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 7. Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-huit millions cent soixante-dix mille huit cent quarante-six francs suisses (CHF 258.170.846,-), représenté par quatre-vingt-neuf mille deux cent neuf (89.209) parts sociales,

ayant toutes une valeur nominale de deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze francs suisses (CHF 2.894,-) chacune, divisées en neuf (9) classes de parts sociales, comme suit:

- trente-cinq mille six cent vingt (35.620) parts sociales de Classe A;
- dix-sept mille huit cent dix (17.810) parts sociales de Classe B;
- huit mille neuf cent cinq (8.905) parts sociales de Classe C;
- huit mille neuf cent cinq (8.905) parts sociales de Classe D;
- quatre mille quatre cent cinquante-deux (4.452) parts sociales de Classe E;
- quatre mille quatre cent cinquante-deux (4.452) parts sociales de Classe F;
- quatre mille quatre cent cinquante-deux (4.452) parts sociales de Classe G;
- quatre mille quatre cent cinquante-deux (4.452) parts sociales de Classe H; et
- cent soixante et un (161) parts sociales de Classe I.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

J. Elvinger.

(096384.3/211/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 104.275.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096387.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

ANARCA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.669.

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANARCA INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 16 du 7 janvier 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 97.669.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services administratifs ainsi que toute activités liées au commerce.

La société pourra acquérir, vendre, gérer et mettre en valeur tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre matière, tout titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet».

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usages, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir été délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services administratifs ainsi que toute activités liées au commerce.

La société pourra acquérir, vendre, gérer et mettre en valeur tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre matière, tout titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 août 2006.

P. Decker.

(096663.3/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ProLogis UK LXXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.128.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095383.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

S-ANT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 66, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 119.034.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1.- Dr. Hutchapta Nandeeffh Nagaraj, Arzt, geboren in Bangalore-Karnataka (Indien), am 8. Juli 1957, wohnhaft in Konankunte Bangalore (Indien), 155/4B Kumar Nuservy, hier vertreten durch Herrn Arthur Maurer, Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber Strasse 19, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 26. Juli 2006, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Herr Arthur Maurer, Diplom-Ingenieur, geboren in Köln (Deutschland), am 7. März 1964, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber Strasse 19.

3.- Herr Ralf Berninger, Geschäftsführer, geboren in Koblenz (Deutschland), am 9. Januar 1971, wohnhaft in D-82031 Grünwald, Oberhachingerstrasse 44.

Diese Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung S-ANT S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung und Planung, sowie die Herstellung von medizinischen und nicht medizinischen Geräten für die Anwendung in der Humanmedizin, der Allgemein- und Tiermedizin im Molekular- und Nanotechnologiebereich, sowie der Handel mit diesbezüglichen Apparaten und Geräten.

Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten, Verwalten und Verwerten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Übereignung von Aktien unter Aktionären an die Aktionäre ist frei statthaft im Verhältnis der von jedem Aktionär gehaltenen Aktien.

Kein Aktionär darf jedoch seine Aktien an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis der anderen Aktionäre, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Aktionären durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Aktien im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Aktien.

Bei Todesfall können die Aktien an Nichtgesellschafter, ausser wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Aktienbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Aktien vertreten, übertragen werden.

Binnen einem Monat müssen die anderen Aktionäre der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Aktionär für die von ihm erworbenen Aktien, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Aktionäre selbst die zu übernehmenden Aktien nicht oder nur teilweise aufkaufen, so haben sie das Recht, einen Dritten zu benennen, der diese Aktien aufkaufen kann. Sollte dies nicht geschehen, muss die Gesellschaft die verbleibenden Aktien zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Sollte bei einem Aktionär oder mehreren Aktionären die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutzniesser oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutzniessern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig Prozent (51%) der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräusserung der Gesellschaftsaktien im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Aktionären wie obenbeschrieben mitgeteilt werden.

Die Verpfändung der Aktien oder deren Bestellung als Sicherheit aufgrund irgendeiner Bürgschaft sowie die Einlage von Aktien als Gegenwert eines Teils oder der Gesamtheit des Kapitals einer anderen Gesellschaft, sind, ohne Einverständnis der Gesellschaftsversammlung, untersagt.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte und der Vorsitzende des Verwaltungsrates können zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche unmittelbar nach der Gründung stattfindet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt an jedem 28. Juni, um 16.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsechs.

2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendsieben statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Dr. Hutchapta Nandeeff Nagaraj, vorgeannt, einhundertsevenundfünfzig Aktien.	157
2.- Herr Arthur Maurer, vorgeannt, achtundsiebzig Aktien	78
3.- Herr Ralf Berninger, vorgeannt, fünfundsiebzig Aktien	75
Total: dreihundertzehn Aktien.	310

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Dr. Hutchapta Nandeeff Nagaraj, vorgeannt,

b) Herr Arthur Maurer, vorgeannt,

c) Herr Ralf Berninger, vorgeannt.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

- Herr Nicolas Linden, Angestellter, geboren in Echternach, am 31. August 1962, wohnhaft in L-6833 Biber, 2, Hauptstrooss.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendelf.

5) Dr. Hutchapta Nandeeff Nagaraj, vorgeannt, wird ernannt zum «Chief Executive Officer».

6) Herr Arthur Maurer, vorgeannt, wird ernannt zum «Chief Commercial Officer».

7) Herr Ralf Berninger, vorgeannt, wird ernannt zum «Chief Technical Officer».

8) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

- Herr Arthur Maurer, vorgeannt.

9) Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

- Herr Ralf Berninger, vorgeannt.

10) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6440 Echternach 6, rue de la Gare.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Deutsch und Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, haben die vorgeannten Kompargenten, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- Dr. Hutchapta Nandeeff Nagaraj, doctor, born in Bangalore-Karnataka (India), on 8 July 1957, residing in Konankunte Bangalore (India), 155/4B Kumar Nuservy,

here represented by Mr Arthur Maurer, engineer, residing in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber Strasse 19, by virtue of a proxy dated 26 July 2006,

which proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2.- Mr Arthur Maurer, engineer, born in Cologne (Germany), on 7 March 1964, residing in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber Strasse 19,

3.- Mr Ralf Berninger, manager, born in Koblenz (Germany), on 9 January 1971, residing in D-82031 Grünwald, Oberhachingerstrasse 44.

These persons, represented in the manner described above, have instructed the undersigned notary to draw up the deed attesting the incorporation by them of a joint-stock company as follows.

Art. 1. A joint-stock company is hereby formed under the name of S-ANT S.A.

The registered office of the company is in Echternach.

If extraordinary events of a political, economic or social nature occur or are imminent and are such as to impede the normal business of the company at its registered office, or smooth communications between its office and abroad, the registered office of the company may provisionally be transferred abroad until normal conditions are finally re-established. However, the company shall remain subject to Luxembourg law.

The duration of the company shall be without limit.

Art. 2. The object of the company is the development, planning and manufacture of medical and non-medical apparatus for application in human medicine, general and veterinary medicine and in the molecular and nanotechnological fields, as well as trade in apparatus and equipment relating thereto.

The company may also participate in any form in other Luxembourg or foreign undertakings; it may seek any other investment opportunities, acquire all kinds of securities by purchase, subscription or in any other way, may dispose of them by sale, assignment or exchange, may monitor and turn to account such holdings and may hold, administer and exploit patents and licences. The company may participate in the formation and promotion of any industrial or commercial undertaking and may support such undertakings by providing loans, advances or guarantees, or in any other form.

In this connection the company may take up or grant loans with or without interest. It may issue loans and other types of debenture stock.

The company is further authorised to engage, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in all types of industrial, commercial, financial or property transactions.

The company may pursue its objects, directly or indirectly, in its own name or on behalf of third parties, alone or in conjunction with other persons, and may enter into any transaction conducive to its objects or to the objects of the companies in which it holds shares.

In general the company may take all measures of supervision and monitoring and carry on any activity which it deems useful in the context of its objects.

Art. 3. The company's share capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares per one hundred Euro (EUR 100.-).

The shares shall be registered shares.

In place of single shares, share certificates may be issued in respect of a multiple of shares, at the election of the shareholders.

In the event of an increase in capital the new shares shall carry the same rights as the existing shares.

The transfer of shares between the shareholders is freely permissible. However, no shareholder may, wholly or in part, transfer his/her shares in the company to a third party without the prior consent of the other shareholders.

The transferor shall, by means of a registered letter, inform the company and the other shareholders of any proposed transfer. That communication shall contain the name, forename, profession and address of the proposed transferee, as well as the price and conditions of the proposed transfer. The other shareholders shall have a right of pre-emption in relation to the shares to be transferred proportionate to the number of shares held by them.

In the event of the death of a shareholder, his/her shares may not be transferred to persons who are not already shareholders without the express consent of the other shareholders representing at least three-quarters of the shares owned by the survivors, save where they pass to the deceased's surviving spouse or to his/her heir(s) entitled to a compulsory portion of his/her estate.

The other shareholders shall within one month inform the company and the transferor by registered letter whether they wish to accept the proposed transferee or whether they will be exercising their right of pre-emption in whole or in part.

If the proposed transferee is accepted the latter shall become a shareholder in respect of the shares acquired by him/her which shall pass to him/her together with all rights and duties attaching thereto.

In the event that the proposed transferee is refused and the other shareholders do not themselves wish to acquire the shares to be transferred, or wish to acquire only part thereof, they shall have the right to nominate a third party who may acquire the shares in question. If this does not happen, the company shall be required to purchase the remaining shares at the price calculated in the manner hereinbefore referred to.

Where, in the case of one or more shareholders who are a legal person, any change occurs in the economic beneficiaries or persons entitled, in consequence of which less than fifty-one per cent (51%) of the voting rights in this legal person are vested in the economic beneficiaries or persons entitled as then constituted, this shall be deemed a disposal of the company's shares within the meaning of paragraph 2. Notice of any such change must be given in the manner described above to the company and to the rest of the shareholders.

The shares in the company may not be pledged or put up as collateral by way of any security whatever; nor may they be contributed as consideration for all or any part of the capital of another company, without the consent of the shareholders' meeting.

The abovementioned conditions relating to the acceptance or refusal of a third party transferee also apply where the transfer occurs by way of a donation, compulsory sale or in any other manner.

Art. 4. The company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders.

Their period of office shall not exceed six years; they may be re-elected; their appointment may be revoked at any time.

If one of the members of the board elected by the general meeting resigns before expiry of his/her term of office, the remaining board members elected in the same way may appoint a temporary successor. The definitive appointment shall be made by the next ensuing general meeting.

Art. 5. The board shall enjoy the most extensive powers in order to undertake all acts necessary for the attainment of the company's objects or conducive thereto. The board shall have responsibility for all matters, save for those reserved by the law or by these articles of association to the general meeting.

The board may elect a chairman from among its number; in the absence of that person the chairmanship may be transferred to a member of the board who is present.

The first chairman of the board of directors shall be appointed by the general meeting.

The board may adopt resolutions only if a majority of its members are present or represented. Members may be represented by another member of the board who is duly authorised in writing by telex or fax. In the event of an emergency, voting may take place by simple letter, telegram, telex or fax.

Resolutions of the board shall be adopted by a majority of votes; in the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The board may transfer its competences in relation to the company's current management and representation in that regard to one or more of the members of the board, directors, managers or other persons authorised in that behalf; they do not need to be shareholders.

The transfer of current management to individual members of the board requires prior approval by the general meeting.

The company shall be legally bound by the joint signature of two members of the board, of which one must be that of the delegate of the board, or by the sole signature of the delegate of the board.

The delegate and the chairman of the board may be appointed for the first time by the general meeting which shall take place immediately after incorporation.

Art. 6. Supervision of the company shall be the responsibility of one or more auditors who do not need to be shareholders; their term of office may not exceed six years; re-election is permissible; their appointment may be withdrawn at any time.

Art. 7. The company's financial year shall run from the first day of January to the thirty-first of December in each year.

Art. 8. The annual general meeting shall lawfully be held on every 28 June, at 16.00 hours at the company's registered office or at such other place as may be indicated in the convening notice.

If that day is a public holiday, the general meeting shall take place on the first ensuing working day.

Art. 9. Convocations to every general meeting shall be subject to the provisions of the law. This requirement may be waived if all shareholders are present or represented and declare that they were apprised in advance of the items on the agenda.

The board may determine that, in order to be admitted to the general meeting, the shareholders must deposit their shares five full days before the date fixed for the meeting; every shareholder may exercise his/her voting right personally or through a representative, who does not need to be a shareholder.

Each share confers entitlement to one vote, unless otherwise provided for by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders shall have the most extensive powers to determine all matters affecting the company and to approve all resolutions in that regard.

It shall determine the use and distribution of the net profit.

The board shall be authorised, in accordance with the applicable provisions of law, to pay interim dividends.

Art. 11. The provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies together with the laws amending that legislation shall apply unless otherwise provided for under these articles.

Transitional provisions

1) The first financial year shall commence on the date of incorporation and shall end on the thirty-first day of December two thousand and six.

2) The first annual general meeting shall take place in the year two thousand and seven.

Subscription and payment of shares

Upon completion of the drawing up of the articles of association the persons appearing stated that they were subscribing to the shares as follows:

1.- Dr. Hutchapta Nandeeff Nagaraj, previously named, one hundred fifty-seven shares.	157
2.- Mr Arthur Maurer, previously named, seventy-eight shares	78
3.- Mr Ralf Berninger, previously named, seventy-five shares.	75
Total: Three hundred and ten shares.	310

All the shares were fully paid up in cash; accordingly the company enjoys unlimited power of disposition over an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), as was evidenced to the notary.

Declaration

The officiating notary declares that the conditions laid down in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies are satisfied and expressly so certifies.

Estimate of the costs of incorporation

The total amount of the costs, expenses, fees and disbursements of whatever form incurred by the company on incorporation is estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Extraordinary general meeting

Thereupon, the parties mentioned at the head of this document, who represent the whole share capital, convened for an extraordinary general meeting in respect of which they declared that they had received a lawful convocation; after establishing that that general meeting was lawfully constituted, they unanimously adopted the following resolutions.

1. The number of the members of the board is set at three. The number of auditors is set at one.
2. The following are appointed members of the board:
 - a) Dr. Hutchapta Nandeeffh Nagaraj, previously named,
 - b) Mr Arthur Maurer, previously named,
 - c) Mr Ralf Berninger, previously named.
3. The following is appointed auditor:
 - Mr Nicolas Linden, private employee, born in Echternach on 31 August 1962, residing in L-6833 Biver, 2, Hauptstrooss.
4. The terms of office of the members of the board and of the auditor shall come to an end after the annual general meeting to be held in 2011.
5. Dr. Hutchapta Nandeeffh Nagaraj, previously named, is appointed Chief Executive Officer.
6. Mr Arthur Maurer, previously named, is appointed Chief Commercial Officer.
7. Mr Ralf Berninger, previously named, is appointed Chief Technical Officer.
8. Has been appointed delegate of the board:
 - Mr Arthur Maurer, previously named.
9. Has been appointed chairman of the board:
 - Mr Ralf Berninger, previously named.
10. The company's registered office shall be in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

The undersigned notary, who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by a English translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Maurer, R. Beminger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, vol. 29CS, fol. 46, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 1. September 2006.

E. Schlessler.

(097433.3/227/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.130.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(095384.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

PLEMONT INDUSTRIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.802.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20 juillet 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Création en vertu de l'article 12 des statuts, de deux différentes classes de Gérants (A et B) et classification des Gérants existants comme suit:

* Madame Noëlla Antoine en tant que Gérant de classe A;

* Madame Pascale Nutz en tant que Gérant de classe A.

- Acceptation de la nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

- Acceptation de la nomination de Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Greenville Street, St Helier, Channel Islands en tant que Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095386.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

COPAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R. C. Luxembourg B 36.580.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(095414.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

XPERMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.385.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 278 du 9 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 405 du 28 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XPERMET, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(095589.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ENGCAP LUX FR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 117.996.

Rectificatif déposé le 22 août 2006 L-060088217

Statuts coordonnés suivant l'acte No 1112 du 25 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(095553.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

96999

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.907.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 24 juillet 2006 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la résiliation de la fonction de Monsieur de Groot Adrianus.

Ce dernier occupait le poste d'administrateur, ce qui n'est plus le cas à partir du 31 décembre 2003.

2. L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur:

- LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Ce dernier occupera le poste d'administrateur, pour une durée indéterminée débutant au 1^{er} janvier 2004.

Le siège se situe: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

G. Lusatti / P. Krauss / G. van Vaerenbergh

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095425.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ROLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(095435.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SOLL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(095436.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

AUBE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.307.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Roberto Piatti, administrateur de société, demeurant à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49 (Italie), ici représenté par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme AUBE INVESTMENT S. A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.307, a été cons-

tituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1146 du 12 décembre 2001,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 815 du 9 août 2004.

b.- Que le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société AUBE INVESTMENT S.A.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société AUBE INVESTMENT S.A. a décidé de la dissoudre.

e.- Que par la présente, le comparant, représenté comme dit ci-avant, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société AUBE INVESTMENT S.A., avec effet immédiat.

f.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute.

g.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

h.- Que décharge est accordée individuellement à chaque membre du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.

i.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du Registre Actionnaires représentant les 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de la société.

j.- Que les livres et documents de la société AUBE INVESTMENT S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2006, vol. 537, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2006.

J. Seckler.

(096917.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MPM LUXEMBOURG 2(C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 88.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(095449.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

VESTRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.278.

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VESTRIS S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.278, constituée sous la dénomination de YAKA PRODUCTION S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 285 du 11 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision des actionnaires publiée au Mémorial C, numéro 1248 du 27 août 2002, portant conversion du capital social en euros et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 67 du 17 janvier 2004, ledit acte contenant notamment modification de la dénomination sociale de la société en VESTRIS S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), représenté par trois mille six cent trente (3.630) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille six cent trente (3.630) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, A. Braune, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 août 2006, vol. 435, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 septembre 2006.

A. Weber.

(097517.3/236/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

LEAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(095594.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

PALB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass.

R. C. Luxembourg B 119.000.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Antonio Palmisano, cuisinier, né à Sammichele di Bari (Italie), le 8 août 1956, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 3, avenue des Bains.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}.- Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de PALB, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Moersdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV.- Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit, ainsi que les procurations.

Titre V.- Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Antonio Palmisano, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Antonio Palmisano, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
2.- Madame Brigitte Lengrand, ouvrière technique de collectivité, née à Abscon (France), le 14 septembre 1964, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 35, rue Kennedy, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), par la signature individuelle du gérant technique;

- pour tout engagement généralement quelconque dépassant le montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Palmisano, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 août 2006, vol. 435, fol. 82, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 septembre 2006.

A. Weber.

(097186.3/236/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

PANABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 106.145.

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg-Kirchberg sous la dénomination de PANABEL S.A., R. C. B n° 106.145, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 10 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 569 du 13 juin 2005.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Cédric Pagani, employé privé, demeurant à B-6717 Heinstert, 354, route de l'Ermitage.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Belaroussi Carine, employée privée, demeurant à B-6717 Heinstert, 354, route de l'Ermitage.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et de l'article 9 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution

Le siège social est transféré à L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 9 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Bertrange.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Pagani, C. Belaroussi, P. Chantereau, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(104136.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

PANABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 106.145.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1330 du 12 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(104138.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095478.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

JUWE ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.563.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095476.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

E.G.G., S.à r.l., ELECTRICITE GENERALE GRUEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.903.

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Van Den Hoek, maître électricien, demeurant à L-8353 Garnich, 4, A Pieren, détenteur de quatre-vingts (80) parts sociales.
- 2.- Madame Lydia Jodocy, employée de l'Etat, demeurant à L-8353 Garnich, 4, A Pieren, détentrice de vingt (20) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE GENERALE GRUEN, S.à r.l. en abrégé E.G.G., S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.903, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 938 du 8 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 17 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1064 du 14 octobre 2003 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 343 du 16 avril 2005,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer à L-1899 Kockelscheuer, 6A, route de Luxembourg.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Kockelscheuer.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Van Den Hoek, L. Jodocy, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 août 2006, vol. 435, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 septembre 2006.

A. Weber.

(097519.3/236/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

E.G.G., S.à r.l., ELECTRICITE GENERALE GRUEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(097521.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

PAN EUROPEAN DISTRIBUTION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 37.558.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2006

L'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de Monsieur Carlo Hoffmann résidant à Luxembourg, par la nomination de Monsieur Jean Benoît Lachaise, résidant à Mamer, au poste d'administrateur et pourvoit, pour la durée restante du mandat.

L'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de Monsieur Peter Ruys résidant à Zurich, par la nomination de Monsieur Robert Bucher, résidant à Uitikon, au poste d'administrateur et pourvoit, pour la durée restante du mandat.

L'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de Monsieur Carlo Hoffmann résidant à Luxembourg, par la nomination de Monsieur Jean Benoît Lachaise, résidant à Mamer, au poste de Président et pourvoit, pour la durée restante du mandat.

L'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de Monsieur Jean-Benoît Lachaise résidant à Mamer, par la nomination de Madame Christine Joly, résidante à Arlon, au poste de Commissaire aux comptes et pourvoit, pour la durée restante du mandat.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

J.B. Lachaise, Administrateur et Président, 15, rue du Baerendall, L-8212 Mamer;

C. Baillet, Administrateur, 243, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris;

R. Bucher, Administrateur, Uetlibergstrasse 18, CH-8142 Uitikon;

C. Joly, Commissaire aux Comptes, 22, rue Muselbur, B-6700 Arlon.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J.B. Lachaise

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095723.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

A.A. ABACUS A.G. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.456.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 21 août 2006.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 30 août 2006.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Vice-Président / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095706.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

97007

ACP II 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.960.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juillet 2006, que:
Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Comptable, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095513.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

OSTIENSE DEVELOPMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.220.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juillet 2006:
Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Expert Comptable, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095514.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CONFELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.578.

—
Les administrateurs de la Société CONFELUX S.A., à savoir:

- Madame Colette Wohl, demeurant à Bertrange,

- Monsieur Jean-Paul Goerens, demeurant à Luxembourg,

et le commissaire aux comptes, à savoir:

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER + ASSOCIES, ayant son siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, ont donné leur démission avec effet au 11 avril 2006.

Le siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est dénoncé avec effet au 11 avril 2006.

Le Contrat de domiciliation entre la société CONFELUX S.A. et l'Etude d'Avocats Jean-Paul Goerens est dénoncé avec effet au 11 avril 2006.

Pour faire valoir ce que droit.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095816.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

97008

PORTA VOLTA DEVELOPMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.221.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juillet 2006, que:

Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Comptable, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095511.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

RM PROPERTIES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.024.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juillet 2006, que:

Sont réélus Administrateurs, au sein du Conseil de surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Daniele D. Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant au 400, Park Avenue, New York, NY-10022 USA,

- Monsieur Franco Dante, Administrateur de sociétés, demeurant au Corso Vinzaglio, 16, I-10121 Torino (I),

- Monsieur Fernando Bodini, Administrateur de sociétés, demeurant in Via Mantova, 24, I-200198 Roma (I).

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Expert Comptable, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095515.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**LEAF HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. DINO S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.846.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(095592.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.
